

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 décembre 2013

Le quatre décembre deux mille treize, à quatorze heure trente, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Présents : Jean-Jacques AILLAGON, Béatrice ANDRE-SALVINI, Juliette ARMAND, Hervé BARBARET, Geneviève BRESC, Jean-François CARON, Audrey CIENIEWSKI, Dominique DUPILET, Jannick DURAND, Anne FAUQUEMBERGUE, Catherine GENISSON, Catherine GUILLOU, Jean HAJA, Jean-Pierre KUCHEIDA, Jean-Luc MARTINEZ, Christophe MONIN, Daniel PERCHERON, Vincent POMAREDE, Ivan RENAR, Denis ROBIN, Sylvain ROBERT, Anne-Solène ROLLAND.

Pouvoirs : Marie-Christiane DE LA CONTE à Denis ROBIN, Augustin DE ROMANET à Jean-Luc MARTINEZ, Christophe PILCH à Catherine GENISSON, Philippe RAPENEAU à Daniel PERCHERON, Aline Sylla-WALBAUM à Hervé BARBARET.

Excusés : Frédéric CHEREAU, Françoise COOLZAET, Anne-Sophie TASZAREK.

Assistaient également à la séance :

Région Nord – Pas de Calais : Elvire PERCHERON, Isabelle LAFORCE,
Musée du Louvre : Anne-Laure BEATRIX,
Musée du Louvre-Lens : Xavier DECTOT, Catherine FERRAR, Juliette GUEPRATTE,
Florence DHAENENS,
Sous-préfecture de Lens : Pierre CLAVREUIL,
Direction Régionale des Affaires Culturelles : Simon-Pierre DINARD,
Ville de Lens, Carole BOGAERT, Manuel GONZALEZ.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués le vingt-huit octobre deux mille treize, dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Madame Anne-Solène ROLLAND est désignée comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens
6 rue Charles Lecocq – Lens
T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :
Monsieur le Directeur
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P. 11 – 62301 Lens Cedex
France

www.louvre-lens.fr

DELIBERATION N° 2013 045

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du 16 Décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »

Considérant la nécessité de retranscrire les opérations budgétaires liées aux mises à disposition d'espace assujetties à la TVA dans le Budget principal par le biais d'un service distinct de l'activité principale.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article R.1431-7 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'adoption du budget de l'établissement et de ses budgets annexes tel que figurant en annexe de la présente délibération.

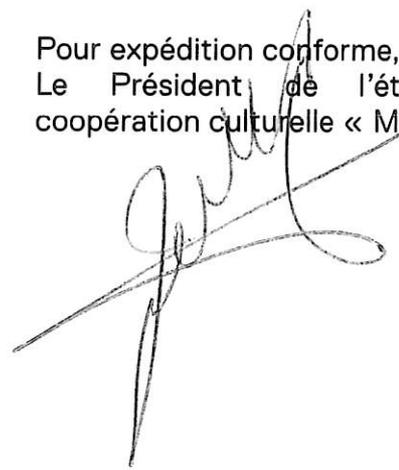
Le Budget principal devra retranscrire distinctement en ses écritures les opérations de mise à disposition d'espaces assujetties à la TVA

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 21 voix pour dont 5 pouvoirs et 1 abstention :

- d'approuver le Budget Principal de l'EPCC pour l'année 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour 15 792 500 € dont :
 - 15 632 500 € en fonctionnement
 - 160 000 € en investissement
- d'approuver le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe « Cafétéria » qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour 1 070 000 € dont :
 - 1 055 000 € en fonctionnement
 - 15 000 € en investissement
- de retranscrire distinctement au sein du Budget Principal les opérations de mises à disposition d'espaces assujetties à la TVA

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de
coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

- 2 JAN. 2014

ARRIVÉE